# 

* Date : 23-09-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011735612
* Author :

Par jugement du 15 septembre 2011, la deuxième chambre du tribunal de commerce de Charleroi a prorogé le sursis, conformément à l'article 38, 2, de la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises, octroyé par jugement du 12 juillet 2011, SA H-Phar, dont le siège social est sis à 6040 Jumet, chaussée de Bruxelles 151, inscrite à la B.C.E. sous le n° 0478.214.849, exerçant une activité de recherche et développement en matière pharmaceutique.
Le nouveau sursis se terminera le 29 octobre 2011.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Painblanc, M.-B.